



Comité de pilotage

5 mars 2025

Étaient présents:

Terry Landry	Carlos Doucet	Nancy Savoie	David Doucet	Jean-Marc Beaulieu
Gabrielle Arbour-Fillion	Pauline Diotte	Brian Arsenault	Jesus Entrialgo	Tom Mann

Étaient absents:

Karen Narvie	Darron Carrier	Jason Flight
--------------	----------------	--------------

Compte rendu de la réunion

19h00 Ouverture de la réunion. Il y a un problème de câble pour la présentation des documents EcoRock.

19h25 Présentation de Tom Mann, modérateur/facilitateur. Tom est un tiers rémunéré par EcoRock pour animer les réunions du comité. L'objectif du comité est de permettre le partage des informations recueillies lors des étapes de préféabilité, de faisabilité et d'évaluation environnementale du projet. Le protocole des réunions est respectueux et transparent, favorisant une relation solide de partage d'informations et de démystification. Il existe un consensus sur le fait que la vérité et la transparence sont les fondements de discussions constructives et respectueuses.

19h30 Introduction des membres présents.

19h40 David et Jean-Marc ont souligné les préoccupations de sécurité liées à leur participation à la réunion. Ils ont été accueillis à la porte par un citoyen favorable au projet qui les a intimidés et a demandé à Jean-Marc de rester en Gaspésie. Francis en discutera avec le citoyen, car les réunions sont importantes pour la communauté et les membres devraient pouvoir y assister sans être intimidés.

Pauline a demandé si elle devait signer un accord de confidentialité. Francis a confirmé que ce ne serait pas nécessaire ce soir, car aucune information n'indique qu'EcoRock soit lié par un accord de confidentialité avec un fournisseur. Cela pourrait arriver si nécessaire, mais EcoRock fera tout son possible pour éviter un tel scénario, l'objectif de la réunion étant de transmettre les informations présentées à la communauté.

David et Pauline ont demandé si nous pouvions rouvrir le siège de la municipalité de Baie-des-Hérons, car deux conseillers étaient disposés à participer et avaient posé leur candidature. Francis a mentionné qu'il incombait à la municipalité de nommer un représentant et qu'il appellerait le maire Pelletier pour lui demander de reconsidérer la suppression de ce siège.

Francis a demandé de convenir d'un mode de rémunération pour les membres ayant des dépenses (déplacements, garde d'enfants, etc.). EcoRock est prêt à verser 50 \$ par réunion aux membres de la région et 100 \$ à ceux de Bathurst et de la Gaspésie. Ce mode de rémunération est facile à gérer et tous les membres présents ont accepté.

Jean-Marc a demandé si les règlements municipaux avaient été adoptés, mais personne ne le savait. Ils ont été votés par la municipalité, mais nous ne savons pas s'ils ont été adoptés légalement. Francis va enquêter.

Jean-Marc a également demandé la formation d'un comité en Gaspésie. Francis reviendra avec une réponse.

David a demandé quelles étaient les mesures de sécurité pour la manipulation de la poussière de silice de la mine. Francis a répondu qu'aucune méthode n'était encore finalisée, mais que cela serait précisé au fur et à mesure de l'élaboration du plan d'exploitation. Il existe déjà une réglementation concernant la poussière qu'EcoRock doit respecter, mais les détails seront élaborés progressivement et communiqués dès qu'ils seront prêts.

Pauline s'inquiète du dragage et du risque de rejet de contaminants dans l'eau pendant les opérations. Francis a confirmé que les échantillonnages sont en cours et qu'EcoRock communiquera les résultats dès qu'ils seront connus. GINU a assisté aux échantillonnages jusqu'à présent et certains échantillons ont été partagés pour valider les résultats. Une fois les contaminants et leur concentration connus, un plan de dragage pourra être élaboré et des méthodes pourront être mises en œuvre pour les contenir à un niveau sécuritaire. David fournira au comité un rapport d'échantillonnage de 2017 indiquant que la zone portuaire ne devrait jamais être draguée.

David et Jean-Marc ont souligné que, selon eux, le nombre d'emplois créés serait bien inférieur aux prévisions et que la colère finirait par provenir de ceux qui soutenaient le projet et qui seraient déçus. Francis s'efforcera d'obtenir des chiffres actualisés sur l'emploi.

20:15 Francis a présenté l'analyse du mode de transport de la mine au port. Voici les points saillants de sa présentation :

1. Calendrier préliminaire de faisabilité du projet

Francis a souligné les travaux réalisés à ce jour, reconnaissant que l'engagement communautaire avec la Première Nation d'Eel River Bar (Ugpi'Ganjig) et la communauté

de Heron Bay est une priorité pour l'entreprise, alors qu'elle progresse dans les études de faisabilité requises pour les processus d'évaluation des impacts environnementaux en 2025 et 2026. La présentation présente la mise à jour du projet, l'état d'avancement des études terminées et les travaux à venir dans ce domaine.

À ce jour, la nécessité d'une étude d'impact fédérale ou provinciale n'a pas été déterminée. L'entreprise est en discussion avec les deux paliers de gouvernement. Francis présentera des informations plus détaillées lors de la prochaine réunion du comité. La diapositive indique que l'entreprise prévoit soumettre les demandes d'étude d'impact et de dragage en 2026. L'année 2025 sera principalement consacrée à la poursuite des études, à l'ingénierie et aux impacts environnementaux, ainsi qu'à la préparation des rapports pour les réunions consultatives.

2. Conclusions de Hatch

Hatch est un cabinet de conseil en ingénierie et logistique mandaté par EcoRock. Francis a souligné, dans le premier rapport de Hatch, l'analyse du mode de transport de la mine au port. L'analyse du transport a examiné trois options : le camionnage, le rail et le convoyeur. Le rapport présentait un résumé de l'étendue des travaux pour chacune des trois options, accompagné des résultats d'une analyse qualitative et d'une évaluation quantitative. Le résumé de Hatch, que l'entreprise doit prendre en considération, indique que le convoyeur est l'option privilégiée (**voir présentation ci-jointe**).

20:40 Récapitulatif des points à aborder :

1. Répondre aux préoccupations en matière de sécurité (Francis)
2. Envisager l'ajout d'un autre forum consultatif communautaire pour la Gaspésie (Francis)
3. Confirmation du statut de zonage prévu par le règlement (Francis)
4. Représentation de la municipalité de Heron Bay (Francis)
5. Présentation et calendrier du rapport d'analyse des sédiments (Francis)
6. Poursuite des discussions sur les options de dragage (Francis)
7. Travaux en cours sur la projection des possibilités d'emploi (Francis)
8. Rapport sur l'interdiction du dragage dans le port de Dalhousie en 2017 (David)
9. Stratégie pour que les membres du comité rendent compte des discussions à leur communauté (tous).

20:50 Il a été convenu que le comité se réunirait à nouveau le 8 ou le 9 avril, le lieu restant à déterminer. Francis enverra une convocation de réunion.

21:00 Fermeture de la réunion